

La lutte contre la piraterie maritime dans l'océan Indien

Université de La Réunion

6 avril 2016

Didier BLANC

Professeur de droit public

Objectifs poursuivis :

- * Eclairer sur la persistance d'un phénomène qu'on croyait éteint : la piraterie maritime
- * Combattre une idée reçue : inefficacité de l'Europe
- * Suggérer une transposition de l'approche globale de l'Europe d'autres domaines (Golfe de Guinée/piraterie, crise au Moyen-Orient/migrants, lutte contre le terrorisme)

Piraten du latin *pirata* (« celui qui tente la fortune, qui est entreprenant »), lui même issu du grec *πειρατής* (*peiratês*) « brigand, bandit qui court les mers pour attaquer les navires ».

4 affaires emblématiques :

4 avril 2008 : attaque du Ponant, voilier de luxe français (trois-mâts de 88 mètres de long,)

25 septembre 2008 : attaque d'un cargo ukrainien Faina (cargaison militaire de 33 chars russes)

15 novembre 2008 : attaque d'un supertanker saoudien, le Sirius Star (300 mètres de long).

8 avril 2009, attaque du *Maersk Alabama*, porte-conteneur (portée à l'écran par le film Capitaine Phillips en 2013 avec Tom Hanks dans le rôle titre).

I -LES CAUSES DE LA PIRATERIE MARITIME DANS L'OCEAN INDIEN

- Somalie Etat failli
- une population de marins expérimentés
- organisation criminelle entretenant des rapports étroits avec des forces terroristes islamique
- tsunami du 26 décembre 2004,

II – LES MANIFESTATIONS DE LA PIRATERIE MARITIME

En 2009, il y a eu 153 attaques, avec 120 bâtiments criblés de rafales de fusils mitrailleurs, 1 052 bâtiments capturés, 68 blessés et 8 victimes, soit environ 5% des navires concernés.

Article 101 de la convention signée à Montego Bay, convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM ou UNCLOS) le 10 décembre 1982 :

« On entend par piraterie l'un quelconque des actes suivants :

a) tout acte illicite de violence ou de détention ou toute déprédation commis par l'équipage ou des passagers d'un navire agissant à des fins privées, et dirigé :

- contre un autre navire ou contre des personnes ou des biens à leur bord, en haute mer ;

- contre un navire, des personnes ou des biens, dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun État ;

b) tout acte de participation volontaire à l'utilisation d'un navire lorsque son auteur a connaissance de faits que ce navire est un navire pirate ;

c) tout acte ayant pour but d'inciter à commettre les actes définis aux lettres a) ou b) ou commis dans l'intention de les faciliter ».

III – LA REPOSE GLOBALE DE L'UNION A LA PIRATERIE MARITIME

A – Raisons de l'intervention européenne

- 1) Première puissance économique mondiale
- 2) Importance de la voie maritime reliant l'Asie à l'Europe
- 3) Echec de l'opération *Restore Hope* en Somalie conduite par les Etats-Unis
- 4) Forte tradition maritime de la grande majorité des Etats membres de l'UE

B – Modalités de l'intervention européenne

1 - La politique de sécurité et de défense commune (politique intergouvernementale soumise à la volonté unanime des Etats membres)

a) *Hard power* : action militaire de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie maritime dans l'océan Indien

- Opération Atalante : première opération navale de l'UE

Initialement prévue pour une durée d'un an, l'opération a été régulièrement reconduite depuis son lancement officiel le 8 décembre 2008, elle doit prendre fin le 12 décembre 2016 (décision 2014/827PESC du Conseil du 10 novembre 2014).

Commandement global est confié à un officier général basé à Northwood au Royaume-Uni, il s'agit depuis le 28 août 2014 du Major général Martin Smith, tandis que depuis le 6 mai 2015, le capitaine de vaisseau Alfonso Gómez Fernández de Córdoba assure le commandement embarqué sur zone de l'opération Atalante à partir de Djibouti.

Moyens humains et matériels stabilisés : entre 4 à 7 navires de surface (actuellement 4 bâtiments de surface sont concernés dont un porte-hélicoptère espagnol), appuyés le cas échéant par 1 ou 2 bâtiments auxiliaires et moins de 5 avions de reconnaissance (actuellement un avion léger de transport). Dans sa phase la plus active, environ 1200 personnes ont été mobilisées au service de l'opération.

Budget de l'opération à la charge directe des Etats membres concernés est d'environ 8 millions d'euros par an.

-L'efficacité de l'action militaire de l'Union européenne contre la piraterie maritime

L'opération est un franc succès, les actes de piraterie ont considérablement décru, le nombre d'otages est passé de 736 à 30 entre janvier 2011 et décembre 2014 et dans le même temps celui des bateaux arraisonnés a chuté de 32 à aucun.

Dernière attaque fructueuse de pirates remonte à près de quatre ans (10 mai 2012).

b) *Soft power* : action civile de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie maritime dans l'océan Indien

- EUCAP Nestor : première mission civile régionale de l'UE

Cinq grands domaines :

- le partenariat au développement,
- le dialogue politique,
- la réponse aux crises,
- la gestion des crises,
- les relations commerciales.

En pratique : rencontre entre les procureurs des Etats concernés, fourniture d'équipements aux garde-côtes, formations destinées aux forces militaires, terrestres, navales ou aériennes et aux garde-côtes.

Budget alloué depuis juillet 2012 à environ 52 millions d'euros.

c) Coordination civile et militaire de l'Union européenne

Centre d'opérations (*Activated OPSCEN*)

Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique (*MSCHOA, Maritime Security Center Horn Of Africa*) basé à Northwood

Forces combinées maritimes (CTF 150, *Combined Task Force 150*) relevant de l'opération *Liberté Immuable*, augmentée de la CTF 151 (*Counter Piracy, 151*) et celles de l'OTAN (*Ocean Shield*).

L'ensemble de ces forces a permis la constitution d'un couloir maritime sécurisé : *International recognized corridor*. Actuellement, les forces navales en présence sont limitées puisqu'en 2015 un seul navire, une frégate turque, opère dans la zone au titre d'*Ocean Shield*.

2) Politiques d'intégration de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie maritime dans l'océan Indien

a) Union européenne : puissance maritime

La stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie

- Routes maritimes critiques (*CMR, Critical Maritim Routes*) sur la base duquel un programme *MARSIC (Enhancing Maritime Security and Safety through Information Sharing and Capacity Building)* contribue non seulement à des actions de formation comme la création du Centre régional de formation maritime de Djibouti, mais participe également à une meilleure coopération régionale en matière de partage d'informations. Doté de 6 millions d'euros sur la période 2010-2015, programme piloté par l'agence publique française, Expertise française.

- Programme pour la promotion de la Sécurité maritime en Afrique orientale et australe – océan Indien (*MASE, Maritime Security*), mis en œuvre depuis 2013 et financé par l'UE à hauteur de 37,5 millions d'euros (2013-2017). Deux objectifs : la mise en place d'un système régional de partage de l'information maritime et l'instauration d'un mécanisme régional d'intervention en mer.

Stratégie européenne de sécurité (SES) définie en 2008, la piraterie est qualifiée de « nouvelle forme de criminalité organisée ». Elle entre dans les missions de l'Agence européenne de sécurité

maritime (AESM) depuis janvier 2013. L'AESM gère le système d'échange d'informations maritimes de l'Union, *SafeSeaNet*, adapté en 2014

La politique de la pêche de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie

Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

Accords de partenariat de pêche permettant aux navires européens de pêcher les ressources excédentaires au sein de la zone économique exclusive (ZEE) du pays concerné, soit au terme d'accord portant sur un poisson spécifique évoluant le long des côtes africaines et dans l'océan Indien (le thon), soit au terme d'accords dits mixtes car valables pour une grande variété de poissons.

Le pays signataire bénéficie d'une contribution financière formée à la fois d'un paiement de droits d'accès à la ZEE et d'un soutien financier destiné au secteur de la pêche locale (Seychelles en 2006, Comores en 2006 ; Madagascar en 2007).

b) Union européenne : acteur humanitaire

L'action de l'Union européenne en faveur du développement

Fond européen d'aide au développement (FED), destiné aux Pays dits ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ; la Somalie en est la principale bénéficiaire.. Au total, 619 millions d'euros € ont été affectés à l'Afrique orientale et australe et l'océan Indien au titre du 10^{ème} FED (2008-2013).

Depuis 2012 cadre stratégique en faveur de la Corne de l'Afrique, appuyant la capacité de résistance de la Corne de l'Afrique (SHARE pour *Supporting Horn of Africa Resilience*), sa dotation en 2015 est de 77 millions d'euros (104 en 2014 et 108,5 en 2013).

L'action de l'Union européenne en faveur de la protection des droits fondamentaux

Accords bilatéraux de coopération judiciaire déterminant les conditions de transfert des personnes retenues au titre de l'opération Atalante pour des actes de piraterie en haute mer au large des eaux territoriales de Maurice, de Madagascar, des Comores, des Seychelles et de La Réunion.

Accords de transfert (Seychelles , 2009, Maurice, 2011) mentionnant le respect des droits fondamentaux des personnes concernées tandis que la torture et tout autre traitement humain dégradant sont naturellement prohibés.

Conditionnalité politique des accords de transfert : tous prévoient qu'aucune personne ne peut être accusée puis condamnée en vertu d'une infraction punissable de la peine de mort.

IV - REPONSE FRANÇAISE A LA PIRATERIE

Loi n° 2011-13 du 5 janvier 2011 relative à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'Etat en mer.

Loi n° 2014-742 du 1er juillet 2014 relative aux activités privées de protection des navires (SMP sociétés de sécurité privées).

Bibliographie

Ouvrages :

CHAPLEAU, P., et PANCRACIO, J-P. La piraterie maritime. Droit, pratiques et enjeux, Paris, Vuibert, 2014,
CHEVALLIER-GOVERS, C., et SCHNEIDER, C., L'Europe et la lutte contre la piraterie maritime, Paris, Pedone, 2015.
HOURY, C., La piraterie maritime au regard du droit international. Incertitudes et évolutions contemporaines, Paris, L'Harmattan, 2014/
SOBRINO HEREDIA, J. M., 2011, Sûreté maritime et violence en mer, Bruxelles, Bruylant.

Articles :

AUVRET-FINCK, J., 2013, « Politique étrangère et de sécurité commune », Jurisclasseur Europe, fasc. 2610 à 2612.
BARTOLINI, R., 2015, « Sécurité maritime dans l'océan Indien : Quelles perspectives pour l'Union européenne ? », Note d'Analyse du GRIP, 16 juillet 2015, Bruxelles.
BLIN, O., 2014, « Droit européen de la sécurité maritime », Jurisclasseur Europe, fasc. 1140.
BOSSE-PLATIÈRE, I., 2014, « Procédure de conclusion des accords internationaux dans le domaine de la PESC : quand la Cour se fait équilibriste », RTD Eur., 3 : 740-745.
CHEVALLIER-GOVERS, C., 2015, « La mission EUCAP Nestor et sa contribution dans la lutte contre la piraterie maritime », in CHEVALLIER-GOVERS, C., et SCHNEIDER, C., L'Europe et la lutte contre la piraterie maritime, Paris, Pedone : 75-90.
CLIFT, R., et CORDONNIER, S., 2012, « La piraterie somalienne : le prix d'une vie », DMF, 736 : 408-411.
CUDENNEC, A., 2009, « Terrorisme et piraterie maritimes : L'Union européenne affirme son statut d'acteur maritime international », RMCUE, 532 : 599-607.
DECHERF, D., « Somalie année zéro », Etudes, 2013, 418 (6) : 739-750.
Droit Maritime Français, 2011, « spécial Sécurité des mers », 726.

- FRÉCON, E., 2009, « La dimension terrestre des pirateries somaliennes et indonésiennes », *Hérodote*, 134 (3) : 80-106.
- GAULME, F., 2011, « "États faillis", "États fragiles" : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère*, 1 : 17-29.
- GRARD, L., 2008, « Piraterie : effort combiné de l'ONU et de l'UE en Somalie », *RDT*, 11 : comm. 235.
- LALY-CHEVALIER, C., 2009, « Lutte contre la piraterie maritime et droits de l'Homme », *RBDI*, 1 : 5-52.
- LAURENT, F., et GARCIA, A., « Défense et sécurité », chr. annuelle, *AD Mer*.
- LELARGE, A., « La Somalie entre anarchie et piraterie », *JDI*, 2010, 2 : 449-474.
- MANOUVEL, M., 2009, « Piraterie maritime, droit international, droits internes et volonté politique », *AD Mer*, 14 : 171-200.
- MARTIN, J.-C., 2014, « L'Union européenne et la lutte contre la piraterie, contre tout trafic illicite et contre le terrorisme en mer », in *INDEMER*, *Droit international de la mer et droit de l'Union européenne. Cohabitation, confrontation, coopération ?* Paris, Pedone : 147-171.
- MAYEUR CARPENTIER, C., 2014, « La coordination des dépenses étatiques par la Commission. L'exemple de la PESC », *RFFP*, 125 : 35-44.
- MOMTAZ, D., 2009, « L'apport du Conseil de sécurité à la lutte contre l'impunité des pirates opérant au large des côtes de Somalie », *AD Mer*, 14 : 239-248.
- PELLA, V., 1926, « La répression de la piraterie », *RCADI*, 15 : 145-265.
- PROUTIÈRE-MAULION, G., et LEBOEUF, C., 2015, « Internationalisation et privatisation de la lutte contre la piraterie maritime : approche comparative de la Corne de l'Afrique et du Golfe de Guinée », *DMF*, 771 : 653-666.
- RIDEAU, J., 2009-2010, « Réflexions sur la jurisprudence Kadi et Yusuf / Al Barakaat. Quand le professeur retourne à l'école... de droit », *RAE*, 3 : 489-510.
- RIOS RODRIGUEZ, J., 2015, « Défense maritime européenne et répression internationale de la piraterie », in *CLINCHAMPS*, N. et MONJAL, P.-Y. (dir.), *L'autonomie stratégique de l'Union européenne : perspectives politiques, institutionnelles et juridiques de la défense européenne*, Bruxelles, Larcier : 123-133.
- ROGER-LACAN, V., 2012, « Lutte contre la piraterie, facteur structurant de sécurité en océan Indien ? » *Hérodote*, 145 (2) : 118-128.
- ROGER-LACAN, V., 2014, « Faire face aux trafics et à la piraterie maritimes. », *RIS*, 95 (3) : 101-109.
- SARTRE, P., 2009, « La piraterie en mer », *Études*, 410 (3) : 295-304.
- SCHNEIDER, C., 2014, « Politique étrangère et de sécurité commune », *Répertoire Dalloz de droit européen*.
- VAN DER MENSBRUGGHE, Y., *Les activités de l'Union européenne en matière de sécurité*, chr. annuelle, *AD Mer*.
- YAKEMTCHOUK, R., 2009, « Les Etats de l'Union européenne face à la piraterie maritime somalienne », *RMCUE*, 530 : 441-450.